

# Règlement

## Descente de CAISSE A SAVON

### Festival des Makers 2018

### à Bras-sur-Meuse

### le dimanche 24 Juin 2018



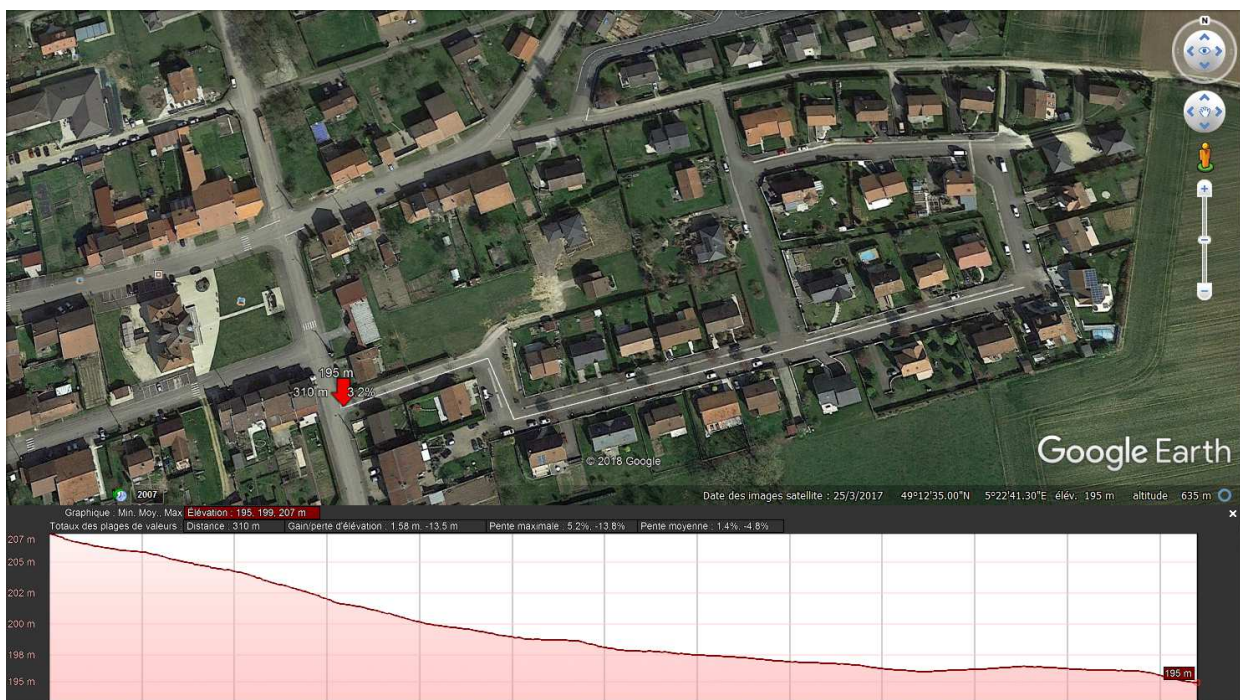
La descente de caisse à savon est organisée dans le cadre du festival des makers par Le Comité des fêtes de Bras-sur-Meuse le **Dimanche 24 JUIN 2018**, rue de la Pruelle 55100 Bras-sur-Meuse

La distance de la piste de 310 mètres

Le départ est **15 Rue de la Pruelle** 55100 Bras-sur-Meuse ( 49.210168, 5.381966 ) jusqu'au **10 Rue Jean Pierre Gérard** 55100 Bras-sur-Meuse ( 49.209744, 5.378149 ).

Les routes communales « **Rue Jean Pierre Gérard** », « **Rue de la Pruelle** » seront fermées à la circulation le **Dimanche 23 JUIN 2018** de 8h00 à 18h00.

Les routes communales « **Rue du Couffet** » et « **Rue de Charmois** » seront en **accès restreintes**.



### **Déroulement de l'animation :**

**De 8h à 9h :** Déchargement de la caisse à savon derrière la salle d'animation. Aucun véhicule hormis la caisse ne pourra stationner à cet endroit.

**De 9h à 10h :** Alignement de toutes les caisses. Les participants doivent se présenter pour le contrôle technique. Les freins devront empêcher l'engin d'avancer sous la poussée d'un commissaire et vérification de la direction.

**De 10h à 11h :** Débriefing par le directeur de descente avec les commissaires et les pilotes, et reconnaissance de la piste.

**De 11h à 12h :** Descente de reconnaissance à vitesse réduite. Vérification du freinage et prise en mains des boîtes à savon.

**De 12h00 à 13h :** Pause repas, restauration possible sur place.

**De 13h à 17h30** : Descente officielle.

**17h30**: Dernière descente de toutes les caisses en même temps (la parade).

**18h00**: Remise des prix.

### **Données techniques de la caisse à savon:**

- La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales robustes. Les matériaux tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés du type «carton ondulé » etc., ne sont pas considérés comme matériaux de protection.
- La caisse doit posséder un système de direction et de freinage fiable.
- Les protections latérales doivent avoir une hauteur minimum de 20cm au-dessus de l'assise du siège du pilote.
- Le plancher doit être complet sous le pilote.
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).
- Si la caisse est munie d'un pare-brise (bulle) le casque du pilote ne doit jamais pouvoir le toucher.
- Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.
- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 50cm du sol.
- Des lests sont autorisés. Ils doivent être fixés au châssis sans possibilité de démontage pendant le parcours.
- Un harnais (fixation des deux épaules et de la taille) est fortement conseillé.
- Il est possible d'utiliser des colles et pâtes de freinage de filets pour sécuriser le blocage des écrous.
- Un appui-tête de construction solide est fortement conseillé.

Elle peut être en acier, bois, aluminium, fibre de verre... Elle ne doit pas être équipée d'un pare-brise en verre (qui pourrait casser et blesser, ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs et sa conception doit pouvoir permettre au pilote de quitter facilement le véhicule). Chaque caisse à savon possèdera des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chacune pour le remorquage. Seule l'organisation est autorisée au remorquage motorisé des caisses à savon.

### **Présentation des caisses à savon au contrôle avant le départ:**

Les caisses à savon seront présentées le matin le dimanche 24 Juin 2018 de 9h à 10h sur derrière la salle d'animation (A l'arrivée). Ce contrôle homologuera les

inscriptions et la conformité au règlement technique.

Le Président de l'Association, le Directeur de la descente et le Responsable Sécurité de l'événement sont les seuls à pouvoir refuser un véhicule s'il n'est pas conforme au règlement et aux règles de sécurité.

### **Equipement obligatoire :**

- Le port du casque protecteur est obligatoire : seuls les casques de moto, motoneige, bicyclette ou de hockey sont acceptés. Il doit être adapté au pilote et doit pouvoir s'attacher (jugulaire). Le casque intégral est très vivement conseillé.
- Seuls les gants recouvrant entièrement les doigts sont autorisés. Les gants de cyclistes et de laine sont interdits, et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante (les doigts doivent être protégés).
- Le port de chaussures fermées et de vêtements protégeant l'ensemble du corps (pantalons longs et manches longues) est obligatoire. Les coudières, genouillères et minerves  
Les pantoufles, ballerines et espadrilles sont interdites.  
(homologués) sont conseillées.

### **Objets interdits :**

- Les accessoires en verre tels que pare-brise, miroir, etc.
- Tout moteur quel qu'il soit: électrique, à essence, à pédale, etc.
- Les skates, trottinettes ou équipements du même genre.
- Les vélos, ou moyens roulants issus du commerce et qui n'auraient pas subi de modification

### **Décoration :**

La décoration est laissée au goût, à l'initiative et à l'imagination de l'équipage. Elle ne doit en rien augmenter les risques, aussi bien pour le pilote que pour les spectateurs. Une attention particulière sur le thème du Numérique permettra de concourir pour la « récompense décoration ».

### **L'équipage:**

La descente est ouverte à toutes et à tous avec une limite d'âge minimum de 13 ans pour les pilotes.

Vous pouvez participer seul ou à deux. Le pilote et le co-pilote doivent obligatoirement porter un casque. Les participants doivent apporter leur propre casque. Le port du casque est obligatoire tout comme le port de gants, le port de manches longues et pantalon, le port de genouillères et de coudières sont fortement conseillés pour l'équipage. Le casque sera vu lors de la vérification technique.

On considère l'âge en fonction de la date anniversaire du participant à la date de la descente.

**Dispositions générales:**

Présentation de la carte d'identité lors de la validation de l'inscription le dimanche 24 Juin.

**Conduite:**

Le pilote doit pouvoir maîtriser la vitesse et la direction de l'engin. Il devra être en position assise.

**Exclusion:**

Le non-respect du présent règlement ou un comportement jugé dangereux au cours des épreuves peut entraîner l'exclusion du participant.

La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants par les pilotes est interdite et entraînera l'exclusion du participant.

**Déroulement de la descente :**

Les caisses s'élanceront, sous les ordres d'un commissaire de descente, par ordre de départ précisé auparavant. Une légère poussée peut être réalisée par le commissaire de départ mais le parcours permet de partir une fois les freins lâchés. Le pilote continuera la descente jusqu'à la ligne d'arrivée.

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle (force de la descente), mais le départ peut être lancé par le coéquipier.

Nous vous rappelons que vous êtes responsable de votre comportement envers les autres participants et de votre sécurité.

Durant la descente, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours.

Ceux-ci disposeront de deux drapeaux, un vert et un rouge:

Le drapeau vert qui signalera que la piste est libre de tout danger.

Le drapeau rouge obligera le véhicule à s'arrêter. Le véhicule retournera au départ pour effectuer à nouveau sa course

**Prix de la course :**

Pour chaque catégorie, deux prix seront remis : celui de la vitesse et celui de la décoration sur le thème du Numérique.

**L'Association « le comité des fêtes et des loisirs de Bras-sur-Meuse »** décline toute responsabilité en cas de vol, incident, accident ou tout dommage matériel ou corporel, pour les participants entre eux, ou vis-à-vis d'un tiers au cours de cette manifestation.

### **Inscriptions :**

#### **1) Pré- inscription :**

**Il est obligatoire de se préinscrire avant le 3 juin 2018 sur la page du Numeripole dans Festival des makers et de remplir le Formulaire d'inscription du Festival des Makers à Bras-sur-Meuse :**

**[http://www.lenumeripole.fr/festival-des-makers\\_fr.html](http://www.lenumeripole.fr/festival-des-makers_fr.html)**

**La préinscription, l'inscription et la participation sont gratuites**

Toute demande de renseignements ou inscription doit se faire par mail :

**festivalmakersbras@lenumeripole.fr**

En précisant

les Nom(s), Prénoms(s), Age, Pilote ou Copilote

Nom de l'équipe et **NOM DE LA CAISSE A SAVON**

Adresse, téléphone, adresse mail

- Aucun équipage ne peut participer à la descente s'il n'est pas enregistré par le comité.
- Les inscriptions sont limitées à 30 véhicules maximum

#### **2) Inscription finale et validation des participants :**

L'inscription des participants à la descente se fera le **dimanche 24 Juin 2018 de 8h30 à 10h00** en même temps que la vérification des véhicules.

**Responsabilité d'accidents au cours de cette manifestation.**

Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes freins, etc...

\*Assurances

Concernant les assurances, nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers. Seule votre responsabilité civile sera votre assurance. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants. **Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge nous concernant en même temps que l'inscription.**

### **Comité d'organisation:**

Celui-ci sera composé du Président de l'Association « comité des fêtes et des loisirs de Bras-sur-Meuse », d'un directeur de course, d'un directeur de la sécurité et de 10 agents de course.

### **Sécurité:**

Le parcours est balisé de barrières, de la paille, de plots, de pneus....

Des commissaires de course seront disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs (tous les 50 m le long du parcours).

Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fera sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes seront présents.

### **Clauses Juridiques :**

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société ou association organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier.

Le concours est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par l'Association du comité des fêtes de Bras ou par le jury de la course, en fonction de la nature de la question et dans le respect de la loi française.

### **Acceptation du règlement/ dépôt**

Le fait de participer à cette descente implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Une signature vous sera demandée sur place.

Spécial Crédit à l'association des Siphonnés de la caisse.

**BONNE PREPARATION !!!**